

*Convaincu* qu'il est nécessaire d'accroître l'aide économique, financière et technique qui leur est accordée et de l'adapter aux besoins de chaque pays bénéficiaire,

*Décide* de recommander aux membres de prendre pour objectif commun d'augmenter le volume des ressources mises à la disposition des pays sous-développés et d'assurer à ces ressources une plus grande efficacité,

*Estime* que, pour contribuer le plus possible au progrès économique des pays sous-développés, il faudrait recourir à une aide assurée et continue,

*Estime* que, si le financement privé et public à des conditions commerciales est utile et doit être encouragé, les besoins de certains pays sous-développés sont tels en ce moment qu'il faudrait consentir un effort commun pour accorder un supplément d'aide sous forme de subventions ou de prêts à des conditions avantageuses, — à longue échéance, notamment, — lorsque les circonstances le permettent, afin que le fardeau de la dette extérieure ne devienne pas trop lourd,

*Décide* de passer périodiquement en revue le montant et la nature des contributions aux programmes d'aide bilatéraux et multilatéraux, eu égard aux circonstances économiques ou autres qui peuvent faciliter ou entraver pour chacun d'eux l'effort vers l'objectif commun,

*Décide* de recommander une étude sur les principes d'après lesquels les gouvernements pourraient fixer le plus équitablement leurs contributions respectives à l'aide commune, compte tenu de la conjoncture de chaque pays, de ses ressources économiques et des autres facteurs pertinents,

*Décide* que le président, assisté d'un secrétariat, sera invité à orienter et à guider le Groupe, en ce qui concerne les revues et l'étude envisagées.